

A/S Rodolphe Maheux md président  
109 6ième rue du lac Raquette  
St-Benoît Labre  
G0M-1P0

Téléphone : (418) 228 5838  
Télécopie : (418) 228 4069  
Messagerie : maheuxr@videotron.ca

## Le premier omnium de golf du Lac Raquette

Après la fête du 50ième à la chapelle, 72 riverains se sont présentés au golf du moulin Laflamme de St-Benoit pour participer à l'omnium du Lac Raquette. Le trophée fut remporté pour le chalet de Clément Gilbert, Michel Gil-

bert, Eric Gilbert et Léandre Nicolas (photo). La rencontre a été appréciée de tous les participants et devra se répéter annuellement. Nous tenons à féliciter chaleureusement les organisateurs Pierre Veilleux, Danielle Berberi et Bernard Cliche.



Le chalet gagnant du premier omnium du Lac Raquette:  
le chalet de Clément Gilbert



## Des bateaux à moteur trop près de la rive

*Les bateaux à moteur devraient circuler à 150 pieds de la rive. Ce n'est toujours pas possible compte tenu de la dimension du lac mais il y a ici une question de civisme et d'environnement.*

*Pas de bateau trop près du rivage, pas de vitesse ou de ski nautique avant 10h00 du matin ou pendant la messe du dimanche.*

*De leur côté, les nageurs ne devraient pas s'aventurer à plus de cinquante pieds du bord sans bateau de surveillance... et au grand jamais de traversée du lac à la nage sans bateau accompagnateur.*

*Un accident est trop vite arrivé!. Prudence et civisme pour tous.*

## Rapport du trésorier, Élections et mot de la fin du président

### Rapport du trésorier.

Jean-Guy Tessier présente son rapport indiquant un solde de \$ 950.00. La cotisation annuelle sera maintenue à \$ 20.00 et la même participation des riverains pour l'ensemencement du lac

### Élection.

Clément Gilbert est nommé président d'élection. Il y a 4 postes à combler, ceux occupés par Rodolphe Maheux, Bernard Cliche, Gilles Courchesne et Jean-Guy Tessier. Gilles Courchesne désire ne pas se représenter. Jacques Verreault est proposé par Vincent Rodrigue et Céline Gilbert. En l'absence d'autre proposition, Rodolphe Maheux, Bernard Cliche, Jean-Guy Tessier

et Jacques Verreault sont élus à l'unanimité.

### Mot de la fin.

L'année 2005 est déjà arrivée et nous devons continuer nos efforts pour préserver la qualité de l'eau du lac. Je vous joins, pour ceux qui ne l'on pas reçu l'été dernier, un dépliant explicatif d'un bon et mauvais chalet préparé par le Gouvernement. C'est réellement excellent. Faisons attention à ne pas polluer le bassin versant au lac et maintenons un bon couvert végétal sur le littoral. C'est la couche d'ozone du lac qui filtre les phosphates: pas phosphate, pas d'algues dans le lac.

Bon été à tous,  
Rodolphe Maheux md

Hiver 2005

20 janvier 2005

# L'Enviro-Lac

Journal de l'Association des riverains du lac Raquette  
St-Benoît Labre, Beauce,  
P.Q., Canada

### Conseil d'administration De l'Association des Riverains

- Rodolphe Maheux président
- Bernard Cliche, secrétaire
- Clément Gilbert
- Jean Gosselin
- Vincent Rodrigue
- Jean-Guy Tessier, trésorier
- Jacques Verreault



Le 50ième  
anniversaire  
de la  
chapelle  
Ste-Thérèse:  
Un franc  
succès!

### Dans ce numéro :

- Le cinquantième de la chapelle 1
- Motions de l'assemblée générale 2
- Réponse de la Municipalité 3
- L'omnium du Lac Raquette, le rapport du trésorier et le mot de la fin. 4



Le 18 juillet dernier, nous avons fêté le 50ième anniversaire de la chapelle Ste-Thérèse du lac Raquette. La messe fut célébrée par les 3 prêtres qui, à tour de rôle depuis 50 ans, ont dirigé durant la saison estivale les destinées de notre chapelle, soit l'abbé Jean Poulin, Laval Bolduc et Hermann Giguère. C'est l'abbé Giguère qui a présidé la cérémonie et l'abbé Poulin, le premier « curé » du lac Raquette, qui a fait l'homélie. Il nous a rappelé comment la chapelle lui a été donnée puis déménagée de la station au lac, les mésaventures lors de la traversée de la rivière Chaudière et finalement les plus beaux moments de notre chapelle. Ce fut bien émouvant et très apprécié par tous.

A la construction initiale, il a bientôt fallu ajouter deux ailes de chaque côté afin de permettre à tous d'assister à la

messe du dimanche. Elle a été déménagée une deuxième fois mais cette fois sur le terrain actuel afin de régler un problème de pourriture et de ventilation. Elle est maintenant notre fierté à tous. De mon enfance, je me rappelle les processions de la Fête-Dieu où les riverains faisaient le tour du lac en bateau derrière l'ostensoir. Quels beaux souvenirs aussi pour ceux qui ont eu le plaisir d'assister à l'une des messes de Noël organisées au Lac, les visites de chorale d'ici et d'ailleurs, les mariages et les baptêmes célébrés au cours de ces années. Que de beaux souvenirs!

La messe fut suivie du « Déjeuner des Curés » organisé par le conseil de fabrique. Ce fut une belle occasion de revoir plusieurs personnes qui s'étaient déplacées pour l'occasion. En résumé, une belle fête de cinquantième

pour notre chapelle. Elle nous a permis d'affirmer notre foi, notre support à notre patrimoine religieux et une occasion d'échanger avec tous ceux que nous n'avons pas vu depuis longtemps. Un gros merci à tous ceux qui se sont impliqués dans cette fête et à tous ceux qui, depuis cinquante ans, ont fait de la chapelle Ste-Thérèse ce qu'elle est aujourd'hui. Soulignons particulièrement le travail de nos 3 « curés » au cours de ces cinquante années.



De gauche à droite:  
Laval Bolduc ptre, Hermann  
Giguère ptre et Jean Poulin  
ptre lors du 50ième.

**NOUVEAU**

## 3 motions unanimes lors de la dernière Assemblée générale

Lors de la dernière assemblée générale tenue à la chapelle du lac le 1<sup>er</sup> août dernier, trois motions ont été présentées par l'exécutif et appuyées à l'unanimité par l'assemblée générale.

La première a trait aux entrepreneurs qui font des travaux illégalement au Lac Raquette. Comme la plupart viennent du coin, nous croyons qu'un règlement dissuasif (comme au Lac Mégantic par exemple) leur permettrait plus facilement de refuser de faire des travaux sans permis de construction. La deuxième motion vise à limiter l'accès au lac pour les non-résidents. La moule zébrée ne pardonne pas. Un chemin d'accès direct et tuffé, fait illégalement sans permis municipal, entre le rang St-Guillaume et la bordure du lac par un riverain est inacceptable. Nous demandons qu'au moins il mette une chaîne ou une barrière. La troisième résolution a trait à l'asphaltage. Plusieurs riverains trouvent qu'on paie beaucoup de taxes sans grand service de la Municipalité; nous

avons demandé à la Municipalité de prioriser le ½ Km qui reste entre le lac Poulin et le lac Raquette pour finir toute la boucle St-Benoît-Lac Raquette-Lac Poulin en asphalte.

Voici le texte intégral de ces 3 résolutions :

### - Entrepreneurs

L'assemblée générale des riverains du Lac Raquette demande au conseil municipal de Saint-Benoît d'adopter un règlement imposant une amende pouvant aller jusqu'à \$ 10,000.00 pour tout entrepreneur effectuant des travaux dans une bande limitrophe de 10 mètres du Lac Raquette sans avoir obtenu au préalable un permis de la Municipalité à cet effet et de publiciser ce règlement auprès des entrepreneurs de la région.

- Cette motion est adoptée à l'unanimité sur proposition de Gilles Courchesne secondée par Jean-Luc Poulin.

### - Barrière

L'assemblée générale des riverains du Lac Raquette demande au

conseil municipal de Saint-Benoît d'adopter un règlement à l'effet que tout riverain dont l'aménagement du terrain permet un accès direct au Lac Raquette pour une remorque à bateau soit obligé de mettre une barrière pour limiter cet accès au Lac Raquette aux non-résidents.

- Cette motion est adoptée à l'unanimité sur proposition de Michel Longchamps secondée par Gilles Courchesne.

### - Asphaltage

L'assemblée générale des riverains du Lac Raquette demande au conseil municipal de Saint-Benoît de procéder dans des délais raisonnables à l'asphaltage de la portion de 0.5 km du rang Saint-Guillaume entre le Lac Raquette et le Lac Poulin afin de faciliter les déplacements des riverains vers le Lac Poulin et le village.

- Motion adoptée à l'unanimité sur proposition de Céline Gilbert secondée par Clément Gilbert.

## Éditorial

### *Que penser de la réponse de la Municipalité?*

*La réponse de la Municipalité présentée en page 3 est décevante. Le conseil nous avait dit qu'une position unanime des riverains exprimée en assemblée générale serait bien accueillie par la Municipalité.*

*On peut comprendre qu'avec les travaux d'infrastructure dans le village l'été dernier, que la Municipalité n'allait pas asphalté le chemin entre le lac raquette et le lac Poulin dès cette année mais on aurait pu au moins nous donner une date ou nous placer sur un plan triennal.*

*Il nous est plus difficile de constater que notre motion contre des travaux, faits illégalement, et donnant un accès libre et direct au lac, à tous et à chacun, n'ait pas reçu support de la Municipalité. Si la Municipalité de St-Benoît n'est pas capable de voir à la protection du lac Raquette quand unanimement l'Association des riverains le lui demande, nous avons un sérieux problème.*

*Le règlement pour les entrepreneurs nous satisfait. Il ne s'agit pas ici de punir ces derniers mais plutôt de leur donner une bonne raison de refuser de faire des travaux sans permis.*

*R Maheux président*

## La réponse de la Municipalité déçoit !

MUNICIPALITE DE SAINT-BENOÎT-LABRE ,  
SESSION D'AJOURNEMENT DU CONSEIL ,  
Lundi le 20 septembre 2004

A une session d'ajournement du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre, lundi le 20 septembre 2004, à 19h30, à la salle de l'hôtel de ville à St Benoît-Labre.

Etaient présents: Clermont Poulin, Jimmy Laflamme, Paul Veilleux Marc Cloutier, Claude Fournier, Marco Marois, sous la présidence du maire Léonide Grenier. Gaétane Vallée, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

### **RESOLUTION NO 18606-09-2004: ACCÈS AU LAC RAQUETTE**

Attendu que l'Association du Lac Raquette demande à la municipalité d'adopter un règlement à l'effet que tout riverain dont l'aménagement du terrain permet un accès direct au lac par une remorque à bateau soit obligé de mettre une barrière pour limiter cet accès aux non-résidents;

Il est proposé par Paul Veilleux et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre avise l'Association du Lac Raquette qu'une municipalité ne peut réglementer les accès privés.

### **RESOLUTION No 8605-09-2004: AVIS AUX ENTREPRENEURS**

Attendu que l'Association du Lac Raquette demande à notre municipalité de pénaliser les entrepreneurs et les propriétaires qui ne respectent pas le règlement relatif au contrôle intérimaire de la MRC de Beauce-Sartigan sur les dispositions normatives de la politique provinciale de protection des rives du littoral et des plaines inondables;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a adopté à la séance du 30 juin 2004 le règlement no 2001-57-04 relativement aux dispositions normatives de la politique provinciale de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

Attendu que dans le dit règlement l'article 3.6 implique une disposition relatif aux amendes aux contrevenants;

En conséquence, pour ces motifs Il est proposé par Paul Veilleux et résolu unanimement d'aviser les entrepreneurs en construction des amendes possibles à ceux qui contreviennent au règlement de protection des rives, du littoral et des plaines inondables ainsi qu'aux propriétaires.

### **RESOLUTION NO 18607-09-2004: ASPHALTAGE RANG SAINT-GUILLAUME**

Attendu que l'Association du Lac Raquette demande à la municipalité d'asphalter une portion de 0.5 kilomètre reliant le rang Saint-Guillaume à la route du Lac Poulin;

Il est proposé par Paul Veilleux et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre avise l'Association du Lac Raquette que les travaux d'asphaltage de la portion de 0.5 kilomètre reliant le rang Saint-Guillaume à la route du Lac Poulin n'est pas prévu au plan triennal d'immobilisations de la municipalité.